



« *Maintien à domicile ? Le champ des possibles...* »



Un forum pour apporter des réponses aux besoins les plus courants :

- quelles aides demander ?
 - comment être aidé à domicile ?
 - comment adapter mon habitat ?
 - la téléassistance qu'est-ce que c'est ?
 - quelles sont les obligations de la famille ?
 - où trouver des conseils ?
-

Centre de formation MFR
2 route de Park ar Menez
29100 Poullan sur mer (près de Douarnenez)
02 98 74 04 01

mfr.poullan@mfr.asso.fr

Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement :

<http://social-sante.gouv.fr/grands-dossiers/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-vieillissement/>

Que vous soyez sénior, aidant, professionnel... « Bien vieillir à domicile » est possible !

Sous l'impulsion de la société civile le législateur a mis en œuvre une série d'aides et de services qui peuvent au quotidien permettre à la personne âgée de préserver son autonomie, de pouvoir décider librement : « je veux rester à la maison ! », et de maintenir ses acquis en toute dignité. Nous le savons tous, quand nous parlons de maintien à domicile de la personne âgée, nous parlons également de ceux qui les accompagnent : la famille, les amis, parfois même les voisins. Bref, ceux qu'on appelle les proches aidants...

Si « **bien vieillir à domicile** » est également votre préoccupation, vous sentez vous toujours bien informés ? Vous retrouvez vous dans ce labyrinthe d'informations et de possibilités ?

Pour répondre à cette difficulté qui peut se révéler parfois un laborieux parcours, la Maison Familiale Rurale de Poullan sur mer, organise, en partenariat avec les différents acteurs du territoire, un FORUM intitulé :

« **Maintien à domicile ? Le champ des possibles...** »

Ce forum aura lieu **mardi 23 Mai 2017** de 10h à 19h au centre de formation MFR de Poullan sur mer (près de Douarnenez à 20mn de Quimper).

Notre objectif est de vous proposer de réunir en un même lieu les différents acteurs professionnels de l'aide à la personne, les différents prestataires d'aides et de soins et de vous permettre d'aller à leur rencontre afin de trouver des réponses à ces préoccupations qui jalonnent votre quotidien ou votre avenir proche.

Différentes thématiques seront abordées ce jour, telles que :

- les droits et les aides possibles
- l'amélioration de l'habitat et les équipements spécialisés pour gagner en sécurité
- les conseils en diététique
- les moyens pour lutter contre l'isolement
- la prévention des chutes
- les loisirs adaptés
- ...

Le Forum se déroulera sur la journée avec une conférence-débat le matin à 10h sur « **le plaisir de bien manger** », suivie d'une présentation du nouveau **gérontopôle breton Kozh Ensemble** et une autre conférence l'après-midi à 14h sur l'**habitat participatif**, des ateliers animés et des stands d'informations ouverts en continu.

L'accès est libre et gratuit. Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place (10€).

Nous espérons que cette journée saura répondre à vos attentes et nous vous donnons rendez-vous le 23 mai 2017 au centre de formation MFR de Poullan sur mer !

« Préparer l'avenir ce n'est que fonder le présent. Il n'est jamais que du présent à mettre en ordre. A quoi bon discuter cet héritage. L'avenir, tu n'as point à le prévoir mais à le permettre. »

Extrait de Citadelle (1948) Antoine de Saint-Exupéry

Dossier de presse, infos et liste des organisateurs :

<http://www.mfr-poullan.org/page-194-forum-maintien-a-domicile.html>

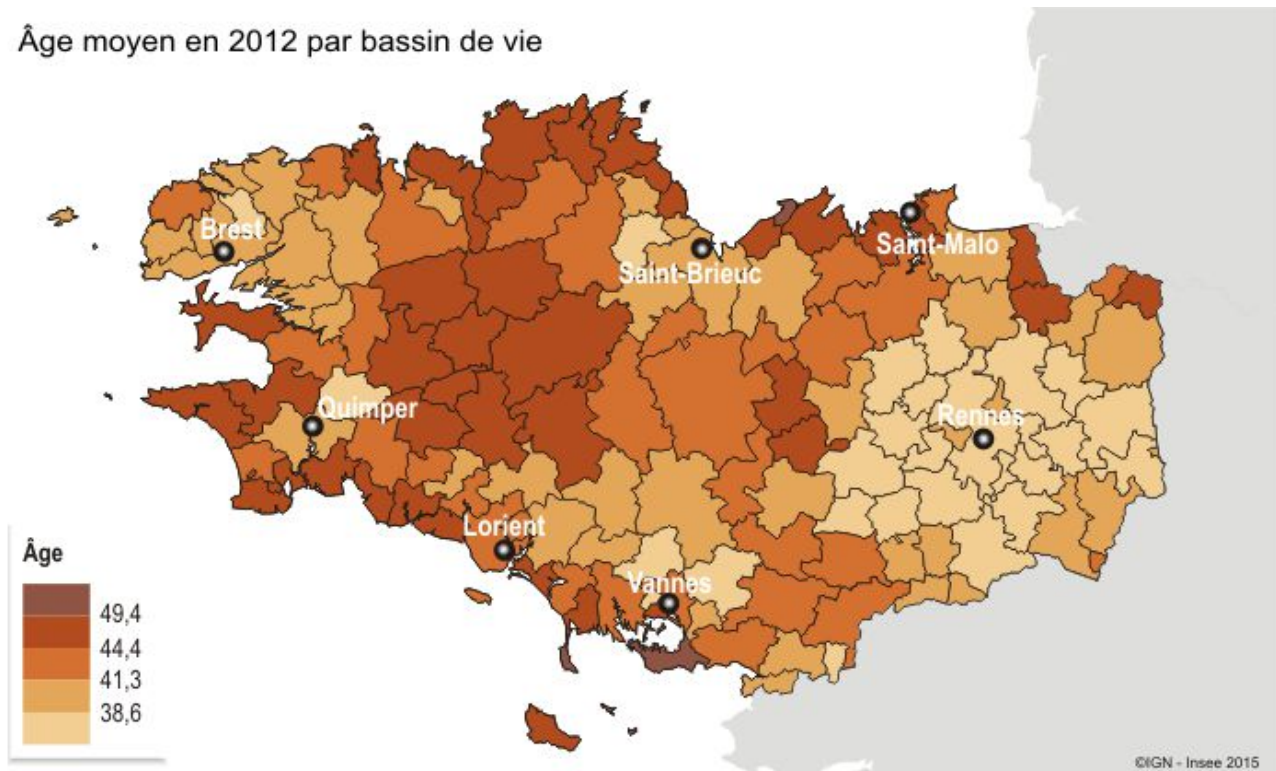
Une population bretonne plus âgée

Actuellement, la population bretonne est d'un an plus âgée que celle de métropole. Avec une moyenne d'âge de 41,3 ans, la région se place cependant en position médiane (11e région la plus âgée sur 22). La région métropolitaine la plus jeune est l'Île-de-France (37,4 ans) en raison de son attractivité pour les étudiants et les jeunes actifs et de son déficit migratoire chez les retraités. Le Limousin est la région la plus âgée (44,4 ans).

Au sein de la région, la population est plus âgée au centre de la Bretagne et sur le littoral. Elle est plus jeune dans le périurbain des principales villes bretonnes.

Une population plus âgée dans le centre de la Bretagne et sur le littoral :

Âge moyen en 2012 par bassin de vie



Source : Insee, estimations de population-zonage en bassins de vie

Le vieillissement de la population s'accélère près des villes et du littoral

Avec actuellement 41,3 ans de moyenne d'âge, la population bretonne vieillit plus rapidement que la population française dans son ensemble. Parmi les multiples raisons : un déficit migratoire entre 20 et 30 ans et un littoral très attractif pour les retraités en provenance d'autres régions françaises.

À l'échelle des bassins de vie, le rythme du vieillissement varie selon les périodes et les territoires. Le centre de la Bretagne, où le vieillissement s'est amorcé très tôt, fait partie des territoires les plus âgés. Les bassins de vie de la première couronne des grandes villes voient aujourd'hui leur population vieillir très rapidement après avoir connu une périurbanisation voici quelques décennies. Le littoral cumule une population déjà âgée et un rythme actuel de vieillissement important.

Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1304113>

PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

DIAGNOSTIC DES BESOINS

Conférence des financeurs du Finistère | Octobre 2016

Dans le cadre du 4^{ème} schéma gérontologique du Finistère, le conseil départemental a sollicité l'ADEUPa pour établir le diagnostic des besoins en matière de prévention de la perte d'autonomie. Cette étude a pour but de dresser un bilan des actions menées dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie pour les finistériens afin d'identifier celles qui doivent être développées au regard des besoins repérés. La première partie a vocation à mieux connaître la population cible et à décrire l'offre sanitaire et sociale à destination de cette population. La seconde partie recense les initiatives locales par thème et par territoire avec pour objectif de caractériser, dans la mesure du possible, la population touchée par ces initiatives et d'identifier les territoires où il n'y a pas ou peu d'actions mises en oeuvre. Enfin, la troisième partie dégage des pistes et des propositions au regard des besoins et de l'offre dans le but d'alimenter le programme que sera chargé d'établir la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Le vieillissement de la population est une réalité dans le Finistère comme en France et plus généralement en Europe. Ce phénomène correspond à l'augmentation de la part de la population de plus de 60 ans ou 65 ans dans la population totale. Il résulte de plusieurs facteurs dont l'accroissement tendanciel de l'espérance de vie et l'effet du babyboom. Dans ce contexte, a été promulguée le 28 décembre 2015 la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Dans la loi, il est prévu que les Conseils Départementaux installent une conférence des financeurs, instance de coordination institutionnelle des financements des actions menées au titre de la prévention de la perte d'autonomie.

Dans le département du Finistère, celle-ci a été créée officiellement le 7 juin 2016. Ce dispositif vise à fédérer les acteurs locaux agissant dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie auprès des « personnes âgées », les plus de 60 ans.

Document à télécharger sur :

https://www.adeupa-brest.fr/system/files/publications/452_prevention_perte_autonomie.pdf

Agir pour bien vieillir en Bretagne

Nous n'avons jamais vécu aussi longtemps : En 2030, les personnes de plus de 65 ans représenteront plus de 35% de la population bretonne. Anticiper et accompagner ces évolutions est un enjeu pressant non seulement pour les acteurs de la filière du vieillissement, mais aussi pour l'ensemble de la société civile. C'est aussi permettre aux dynamiques locales déjà initiées de travailler en synergie pour être plus forts ensemble.

C'est dans cette optique que KOZH ENSEMBLE a été créé pour promouvoir le bien-vieillir en Bretagne, des personnes physiques et morales s'engageant à œuvrer de manière transversale pour la qualité de vie et le bien-être des seniors.

NOS OBJECTIFS FONDAMENTAUX

1 : Permettre à chaque personne de **bien vieillir**, en prenant en compte la diversité des parcours de vie et des besoins ; par le développement d'une offre de services, de biens, de formations, de dynamiques de recherche, de soutien aux acteurs économiques et publics,... Conçus avant toute chose dans l'intérêt des seniors. Ainsi, les membres du gérontopôle s'engagent à **faire primer l'utilité sociale et la personne** sur la recherche d'un profit financier lors de toute action menée au sein de KOZH ENSEMBLE.

2 : Pour cela, favoriser la **transversalité, l'interprofessionnalité, la cohérence et l'efficacité** des actions gérontologiques par la réunion, la meilleure coordination et la création de synergies entre des acteurs de secteurs et statuts juridiques différents au sein de KOZH ENSEMBLE.

3 : Finalement, faire du vieillissement **un atout pour le territoire**. D'une part, **dynamiser la compétitivité** de la région grâce à un développement économique solidaire, notamment par la structuration d'une filière « économie des seniors ». D'autre part, favoriser **l'équité territoriale** par des propositions de solutions adaptées à chacun des territoires.

Les Labs : Au cœur de Kozh Ensemble

Le Gérontopôle Breton Kozh Ensemble est une pépinière d'expérimentations destinée à lancer des actions opérationnelles. Les labs sont des espaces de rencontre et de transversalité du gérontopôle. Ils rassemblent des personnes qui réfléchissent, échangent, partagent, co-construisent, lancent des projets, organisent des événements, conférences... Sur une thématique du bien vieillir donnée.

La devise de Kozh Ensemble :

« rajouter de bonnes années aux années »

Association loi 1901 - Site Internet : <http://kozhensemble.fr> - email : contact@kozhensemble.fr

Interview de Michel Billé sur France Bleu Poitou du 3 octobre 2016

Emission l'invité – extraits



Michel Billé est sociologue, ancien directeur adjoint de l'IRTS de Poitiers. Il préside l'Union nationale des instances et offices des retraités et personnes âgées. Il est membre du Conseil scientifique de France Alzheimer et codirecteur de la collection « L'âge et la vie » chez érès. Derniers ouvrages parus : La société malade d'Alzheimer (érès, 2014) ; Lien conjugal et vieillissement (érès, 2014) et Dépendance quand tu nous tiens, en collaboration avec D. Martz et M.-F. Bonicel (érès, 2014), La tyrannie du Bien vieillir (Le Bord de l'eau, 2010).

Une chance pour la famille

Michel Billé estime qu'il faut accepter de vieillir et voir le grand âge comme une chance : « A chacun d'essayer d'en faire quelque chose » propose Michel Billé. Par exemple en tissant des liens familiaux : « C'est parce que je vieillis que j'ai la chance d'avoir des petits-enfants et de les voir grandir. Et c'est une chance pour eux d'avoir un grand-père! »

Mais Michel Billé ne tombe pas dans l'angélisme. Il reconnaît que « vieillir c'est perdre ». Simplement, il appelle plutôt à s'adapter à son propre vieillissement, à vivre selon un nouveau rythme, plus lent.

Une chance pour l'économie

Pour lui, la vieillesse est aussi une chance économique : « Les retraités sont créateurs d'emploi : ils consomment et ont besoin de services, qui font appel à des emplois féminins et non délocalisés, donc ce dont on a besoin! ».

La maison de retraite, une chance aussi ?

Il reconnaît aussi que la vie en maison de retraite « ne donne franchement pas envie d'y aller ». Mais qu'il faut voir le verre à moitié plein : « ce n'est pas parce que je n'ai pas envie d'y aller qu'un jour je ne serai pas content d'y aller ». Et que les établissements font des efforts pour personnaliser l'accueil et accompagner les résidents.

Interview à écouter sur :

<http://kzhensemble.fr/interview-de-michel-bille-france-bleu-poitou-3-octobre-2016/>

Le maintien à domicile

L'aide à domicile

► Qu'est-ce que c'est ?

Une aide à domicile vient assister les personnes sur différents aspects de la vie quotidienne :

Les actes ordinaires de la vie quotidienne et l'entretien du cadre de vie :

- préparation de repas, courses,
- ménage, rangement,
- entretien du linge...

Les actes essentiels de la vie quotidienne :

- aide au lever, au coucher,
- stimulation à la toilette,
- aide à la prise de repas,
- aide au déplacement.

La vie sociale et relationnelle :

- promenade, compagnie,
- tâches administratives,
- lecture, correspondance,
- écoute, dialogue,
- activités de loisirs.

► Pour qui ?

Toutes les personnes souhaitant se faire aider.

► Comment ?

Il est possible d'avoir recours à une aide à domicile par trois types de dispositifs :

Le service prestataire

L'organisme prestataire met à disposition du personnel qualifié dont il est employeur. Il se charge de toutes les démarches et assume toutes les responsabilités. Il facture les prestations réalisées.

Le service mandataire

Le demandeur a le statut d'employeur et contractualise avec le service mandataire (service d'aide à domicile). Celui-ci effectue les tâches pour lesquelles il a été mandaté comme par exemple le recrutement, la gestion des plannings, le contrat de travail, les bulletins de salaire et toutes les formalités administratives. Le mandataire facture des frais de gestion pour les services rendus. *L'employeur est le demandeur. Il doit donc respecter le code du travail et la convention collective concernée (N°3180, Salariés du Particulier Employeur).*

L'emploi direct (ou de gré à gré)

Le demandeur est employeur de l'intervenant à domicile et assume seul toutes les responsabilités (organisation du travail, remplacements, conflits, rupture du contrat de travail, etc.). Il gère également les formalités administratives (déclaration de l'employé, bulletin de paie, mode de paiement, contrat de travail) et paye son salarié

directement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) ou par chèque bancaire. Dans ce dernier cas, la personne traite avec l'URSSAF du Finistère pour le paiement des charges sociales.

L'employeur est le demandeur. Il doit donc respecter le code du travail et la convention collective concernée (N°3180, Salariés du Particulier Employeur).

► Comment le financer ?

Des prises en charge peuvent être accordées selon les ressources et le degré de perte d'autonomie de la personne aidée (aide sociale, APA, prestations des caisses de retraite...). Il est possible de bénéficier d'une déduction fiscale.

Le portage du repas

► Qu'est-ce que c'est ?

Le portage de repas à domicile consiste à fournir des repas à domicile pour des personnes âgées, handicapées ou dépendantes afin de favoriser le maintien à domicile. Les services de portage de repas à domicile peuvent exiger un certificat médical, émanant du médecin traitant, attestant de la nécessité du recours à ce dispositif et si nécessaire du régime alimentaire à suivre. Les repas sont variés et équilibrés. Leur coût est fixé par le prestataire qui peut imposer un minimum de repas par semaine.

► Pour qui ?

Toutes les personnes souffrant de dénutrition ou de difficultés temporaires ou permanentes à préparer elles-mêmes leur repas.

► Comment le financer ?

Le bénéficiaire du service peut solliciter une participation financière sous certaines conditions : âge, ressources, degré d'autonomie... *Pour les bénéficiaires de l'APA, le portage de repas peut être prévu dans le plan d'aide élaboré avec la personne âgée et le référent social du Centre Départemental d'Action Sociale (seuls les frais de livraison peuvent être pris en compte mais pas la nourriture).*

La téléassistance

► Qu'est-ce que c'est ?

C'est un système d'assistance installé à domicile. Il est composé d'un transmetteur/interphone relié à une prise téléphonique qui permet de communiquer avec une plate-forme d'appel. Le déclenchement se fait à distance en actionnant le bouton pression du médaillon ou de la montre. Il existe aussi des systèmes avec détecteur de chute, flash lumineux ou des systèmes associés à d'autres alarmes comme des détecteurs de

fumées, de monoxydes...

Une fois actionné, le téléopérateur se met en contact avec la personne et identifie la nature de la demande (écoute, chute, malaise, non-réponse...).

Selon la situation, une personne de l'entourage ou les services de secours sont contactés pour intervenir. Pour adhérer à ce service, il est obligatoire de fournir une liste de personnes volontaires prêtes à intervenir en cas de besoin et de choisir une personne de confiance à qui on donne un double de ses clés.

► **C'est pour quoi ?**

La téléassistance permet de prévenir l'entourage et les secours en cas de problème au domicile d'une personne isolée.

► **Pour qui ?**

Toutes les personnes ressentant le besoin de se sentir sécurisées quand elles sont seules chez elles.

► **Comment le financer ?**

Des aides existent pour financer l'installation et la location du matériel. Elles sont attribuées en fonction de la situation personnelle ou du handicap de la personne par certaines mutuelles et caisses de retraite ou par le Conseil général. Il existe de nombreux organismes de téléassistance. N'hésitez pas à comparer les différentes prestations, les prix d'installation et d'abonnement afin de trouver le système le mieux adapté à vos besoins.

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

► **Qu'est-ce que c'est ?**

C'est un service composé d'infirmiers et d'aides soignants, pouvant se déplacer à domicile pour assurer les soins d'hygiène et de confort.

► **Pour qui ?**

Toutes les personnes ayant perdu totalement ou partiellement leur autonomie et qui ne peuvent pas ou plus assurer seules leurs soins d'hygiène.

► **Quels sont les services proposés ?**

Les soins d'hygiène et relationnels sont assurés par des aides-soignants salariés et/ou des infirmiers salariés. Les soins techniques sont eux effectués par les infirmiers salariés ou libéraux conventionnés avec le SSIAD.

La personne conserve le choix :

- du médecin traitant,
- de l'infirmière libérale et/ou pédicure (sous réserve qu'ils aient signé une convention avec le SSIAD),
- des autres intervenants libéraux

(kinésithérapeute...)

► **Comment le financer ?**

La prise en charge est assurée par la caisse de sécurité sociale sous forme de dotation globale versée au SSIAD. Il n'y a donc pas besoin de verser

d'honoraires de soins. L'ARS définit le nombre de places, ce qui peut donc entraîner un délai de prise en charge.

Le SSIAD ne comprend pas :

- l'équipement et le matériel nécessaire aux soins qui restent à la charge du demandeur,
- les consultations médicales (médecins généralistes ou spécialistes).

Les aides techniques

► **Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit de matériel destiné à la compensation du handicap ou de la perte d'autonomie. Ce matériel (canne, déambulateur, fauteuil roulant, lit médical, fauteuil percé, matelas anti-escarres...) disponible en pharmacie ou magasin spécialisé peut aider la personne à accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne, pour réaliser sa toilette, s'habiller, cuisiner, se déplacer... Ces aides techniques peuvent considérablement améliorer le quotidien et viennent en complément d'un aménagement du logement. Avant d'acheter, il est possible de solliciter les conseils d'un ergothérapeute, professionnel en ce domaine.

► **Comment le financer ?**

La sécurité sociale prend uniquement en charge ce que l'on appelle les appareillages homologués sur prescription médicale. Le remboursement des autres aides techniques est plus aléatoire.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre caisse ou de votre mutuelle. Une aide financière pour certaines assistances techniques (barres d'appui, rehausseur WC...) peut être incluse dans le plan personnalisé de certaines caisses

de retraite ou dans le cadre de l'APA.

Dans certains cas, les demandes de prestations extra-légales peuvent être faites à la caisse d'assurance maladie. Certaines caisses de retraite complémentaire, notamment celles affiliées à l'AGIRC et l'ARRCO, peuvent mettre à la disposition de leurs ressortissants de plus de 75 ans les compétences d'un ergothérapeute (une participation financière est demandée pour confirmer le rendez vous).

Les aides à l'amélioration de l'habitat

► **Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit d'aides financières destinées à améliorer

l'habitat.

► **Quels travaux peuvent être financés ?**

Nature des travaux :

Amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement, d'économie d'énergie, d'isolation acoustique ou d'accessibilité et d'adaptation aux personnes en situation de handicap.

Tous les travaux d'équipements qui permettent le maintien à domicile dans les situations de handicap.

Travaux portant sur l'amélioration du cadre de vie, la conservation, la mise en conformité et l'entretien.

Travaux d'adaptation du logement.

Organismes financeurs

ANAH, Certaines caisses de retraite, PALULOS.

À noter : *Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier de crédit d'impôts ou de prêts spécifiques avec des taux faibles pour les dépenses concernant des équipements spécifiques pour les personnes âgées.*

Ne jamais démarrer les travaux avant de soumettre le dossier de demande de financement aux organismes.

Où se renseigner

Pour vous aider à réaliser le plan de financement et à solliciter les aides, n'hésitez pas à demander conseil aux professionnels travaillant dans le domaine de l'adaptation du logement. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le CLIC, le syndicat mixte ou le Pact du Finistère.

Le soutien aux aidants

► **Qu'est-ce que c'est ?**

Le maintien à domicile d'une personne âgée en perte d'autonomie ou dépendante, serait souvent impossible sans l'aide et le soutien de sa famille ou de ses proches. De nombreuses initiatives permettent d'apporter un soutien et une reconnaissance à ces aidants, non professionnels. Cette aide régulière peut être apportée pour les actes de la vie quotidienne, l'accompagnement à la vie sociale, le maintien de l'autonomie, les démarches administratives, la vigilance permanente, le soutien psychologique, les activités domestiques...

► **Pour qui ?**

Pour toute personne venant en aide, quotidiennement ou régulièrement, à une personne âgée en perte d'autonomie, dépendante ou souffrant d'une pathologie.

► **Comment ?**

Cette aide aux aidants peut prendre différentes formes en voici quelques unes :

- **Les formations** : un apport théorique et des conseils pratiques sur plusieurs journées par un formateur accompagné d'un psychologue, de professionnels ou de bénévoles,
- **Les informations et/ou l'éducation à la santé** : sous la forme de conférences, de tables rondes, d'échanges sur un thème précis, en lien avec une pathologie particulière,
- **Les groupes de parole** : animés par un professionnel, parfois par un psychologue, pour permettre aux aidants d'échanger sur leur quotidien et se soutenir mutuellement,
- **Les bistrot "mémoire"** : animés par un psychologue, il s'agit d'un temps d'information et d'échanges notamment sur la maladie d'Alzheimer,
- **L'écoute individuelle** : par un bénévole, un professionnel, en rendez-vous individuel, ou par téléphone à la plate-forme téléphonique.

Ces actions peuvent être régulières ou ponctuelles.

► **Quels sont les objectifs ?**

- améliorer le quotidien de la personne âgée à domicile,
- apporter une reconnaissance aux aidants non professionnels,
- éviter l'épuisement des aidants,
- présenter des connaissances qui pourront l'aider à comprendre la situation, la pathologie de son aidé,
- proposer des conseils et astuces pour la gestion du quotidien,
- informer sur les droits, les démarches, les aides et les services existants,
- permettre de trouver les relais professionnels.

► **Par qui ?**

Il existe différentes associations de santé et des associations d'entraide et de soutien aux familles, dont l'objectif est d'informer les malades, d'aider les familles et l'entourage.

Ces associations à but non lucratif proposent différents types d'actions individuelles et collectives à destination des aidants.

Les CLIC, les réseaux de santé, l'action sociale de certaines caisses de retraite (telles que la MSA, la CARSAT...) peuvent impulser, animer, ou participer à de nombreuses initiatives d'éducation à la santé et d'aides aux aidants...

L'ESS mise au défi du vieillissement démographique



L'étude « Société vieillissante, société innovante : l'ESS au défi du vieillissement démographique » lancée en 2015 par La Fonda et Futuribles International met en lumière les principaux enjeux liés au vieillissement et les solutions portées par l'ESS. Le rapport explore des pistes stratégiques susceptibles d'inspirer les acteurs de l'ESS.

« Société vieillissante, société innovante », le surtitre de l'étude de la Fonda et Futuribles international sonne comme un slogan. Le vieillissement démographique, c'est-à-dire l'augmentation de la part des plus de 60 dans la population française (16 % en 1960, 24 % en 2012, 33 % en 2030, selon les projections), est une réalité et non une fatalité. Au contraire. Les auteurs rappellent que l'« adaptation de la société au vieillissement », portée par la loi éponyme de 2015 résonne aujourd'hui comme « un véritable mot d'ordre : à rebours d'une approche médico-sociale focalisée sur la prise en charge de la dépendance, il s'agirait de poursuivre des politiques permettant d'anticiper la perte d'autonomie, voire de la retarder. »

Silver économie : une réponse partielle

C'est pourquoi l'Etat a poussé à l'émergence d'une « Silver économie » chargée de répondre aux nouveaux besoins des seniors qui deviendront le principal pôle de consommateurs de biens et services sur les marchés de la santé, de l'alimentation, de l'équipement, des loisirs ou encore de l'assurance-prévoyance.

Face à ces constats, les auteurs de l'étude posent les enjeux clés pour les acteurs de l'ESS, notamment du fait de leur importance sur des activités comme l'aide à domicile, et la prise en charge sociale et médico-sociale des seniors. Privilégier l'option d'un développement d'une silver économie, porteuse d'innovation technologique, ne s'adresserait, selon l'étude, qu'aux catégories les plus solvables des seniors alors qu'« une véritable adaptation de la société au vieillissement impliquerait d'accompagner l'émergence de dynamiques d'innovation sociale reposant sur des processus plus ouverts et ascendants ». L'étude mentionne la structuration de « Silver Régions » ou l'expérimentation des Conférences des financeurs dans les départements comme une contribution à « l'ancrage territorial » de ces processus.

L'ESS au cœur des transformations sociales

Le principal défi de l'ESS sera d'assumer un rôle de promoteur d'un corpus d'actions coordonnées de « transformation sociale », que ce soit de la part des acteurs présents historiquement sur le champ des seniors, mais aussi ceux du logement, du loisir ou de la culture. L'étude formule en effet une série de pistes stratégiques qui dépassent la simple question de la place de l'ESS, face au secteur privé, sur le champ de cette silver économie. A commencer par les réponses de l'ESS à l'évolution des parcours d'activité qui sont de plus en plus chaotiques et complexes du fait de périodes de chômage, de l'allongement progressive des phases de cotisation à la retraite ou de l'hybridation grandissantes des statuts du travail (salarié, indépendant...). Ces évolutions remettent en question la catégorisation classique entre « actifs et « inactifs ». Par exemple, « les organisations de l'ESS peuvent offrir des possibilités de réalisations concrètes pour une contribution active des seniors à la transformation sociétale. » *suite de l'article sur le site de la fonda : <http://fonda.asso.fr/>*

Guide de l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes handicapées



Vivre dans un cadre familial, disposer d'un logement compatible avec les besoins liés à son âge ou à son handicap, bénéficier d'une présence aidante et stimulante et d'un accompagnement personnalisé, tels sont les désirs de bien des personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent plus ou ne souhaitent plus rester à leur domicile.

Le dispositif d'accueil familial de personnes âgées et de personnes handicapées adultes constitue une réponse intéressante à cette aspiration, mais trop peu connue et proposée sur les territoires. Il se situe dans une offre intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif en établissement. Il peut répondre à des demandes de prise en charge durable ou d'accueil temporaire, notamment pendant les vacances ou après une hospitalisation. L'agrément et les conditions d'accueil, placés sous le contrôle du président du conseil général, garantissent la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies.

Plusieurs modifications législatives et réglementaires sont intervenues depuis l'instauration de ce dispositif en 1989. Les dernières ont été introduites par la loi DALO de 2007 et deux décrets du 3 août 2010 qui ont plus particulièrement visé à adapter les conditions d'accueil à l'évolution des modes de vie, tant des personnes accueillies que des accueillants familiaux. Le dispositif ainsi rénové offre tout à la fois de nouvelles modalités d'organisation de l'accueil familial, sous l'égide de personnes morales qui pourront salarier les accueillants, mais aussi un appui aux accueillants, aux personnes accueillies et à leur relation, au travers des services des tiers régulateurs. Ces alternatives et appuis à la relation de gré à gré entre accueillants et personnes accueillies ouvrent sans nul doute des perspectives intéressantes de développement de cette forme intermédiaire d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Guide publié par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé à télécharger sur :

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_accueil_familial_pers_agees_ou_handicapees_.pdf

Guide des travaux et des aides pour faire évoluer son habitat



MON CHEZ-MOI

AVANCE

AVEC MOI

UN GUIDE PRATIQUE SUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS DES PERSONNES ÂGÉES

Vous voulez connaître les travaux les mieux adaptés à votre situation actuelle ou à venir pour améliorer votre confort de vie ?

Vous voulez savoir qui peut vous conseiller et quelles sont les aides possibles ?

Élaboré avec l'aide d'ergothérapeutes, ce guide pratique vous livre des réponses claires, illustrées d'exemples concrets de travaux simples à faire réaliser dans votre logement, afin de vous sentir mieux chez vous et en toute sécurité.

Conseils, astuces, repères sur les coûts, les aides possibles, les contacts des organismes dédiés... Ce guide vous donne l'essentiel des informations pour vous lancer dans un projet de travaux, ou bien pour pouvoir conseiller un proche.

Bonne lecture et bonne découverte d'un chez-vous qui avance avec vous !

Ce guide rappelle aussi que sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles. L'Anah est, à ce titre, partie prenante du plan national visant à adapter 80 000 logements d'ici à 2017. « Faire du domicile un atout de prévention » est également l'un des objectifs du projet de loi « adaptation de la société au vieillissement » examiné le 17 mars par le Sénat. L'Anah propose, aux personnes âgées ou handicapées les plus modestes, une aide financière et des conseils permettant l'adaptation de leur logement privatif.

Document à télécharger sur :

<http://kozhensemble.fr/wp-content/uploads/2016/10/ANAH-mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf>

Sabine Goltais, Présidente du gérontopôle de Bretagne « Kozh Ensemble »

Pour parler du maintien à domicile, dans un 1^{er} temps, je me pencherai sur l'étude réalisée au printemps dernier par ViaVoice pour Harmonie Mutuelle, sur un échantillon de 1 002 personnes, représentatif de la population française âgée de 70 ans et plus : il en ressort que **la préoccupation première des seniors interrogés est la crainte de la dépendance à 68% et de ne plus pouvoir rester à son domicile à 61%**.

Le maintien à domicile :

Concernant la possibilité de rester à domicile et ce malgré l'avancée en âge, différents éléments sont en accord :

-La volonté des seniors dans un premier temps, une grande majorité d'entre eux, souhaite rester au domicile.

-La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, du 1^{er} Janvier 2016, les pouvoirs publics suivent également ce chemin.

-Les contraintes budgétaires influençant également l'obligation de réflexion dans ce sens.

La présentation :

Le gérontopôle breton Kozh Ensemble a été créé en Mars 2016. Il œuvre en matière de vieillissement de la population. Pour cela différents acteurs d'horizons variés s'unissent avec des valeurs communes pour œuvrer de manière transversale pour la qualité de vie et le bien-être des seniors. Ce qui passe par le maintien à domicile.

Les membres de Kozh Ensemble se réunissent au sein de **labs thématiques** (habitat, santé, mobilité, vie sociale ...) pour échanger leurs idées, mutualiser leurs compétences et construire ensemble des projets.

Les LABs sont les espaces de rencontre et de transversalité. Ils rassemblent des opérationnels qui réfléchissent, échangent, partagent, co-construisent, lancent des projets, organisent des événements, conférences... Sur une thématique du bien vieillir donnée.

La démarche de Kozh Ensemble est tournée vers la réalisation concrète et l'expérimentation.

Les objectifs de Kozh Ensemble :

- **Favoriser la transversalité des actions gérontologiques**

Favoriser aussi **l'interprofessionnalité** dans le secteur gérontologique; par la **réunion, la meilleure coordination et la création de synergies** entre des acteurs de secteurs et statuts juridiques différents au sein de Kozh Ensemble.

Contribuer ainsi à plus de **cohérence** et d'**efficacité** des actions gérontologiques.

- **Permettre à chaque personne de bien vieillir**

En prenant en compte la **diversité** des parcours de vie et des besoins. Par le **développement d'activités plurielles** : services, biens, formations, recherche et développement, soutien au développement économique, accompagnement des politiques publiques,... conçues avant toute chose **dans l'intérêt des seniors**.

Les membres de Kozh Ensemble s'engagent ainsi à faire **primer l'utilité sociale et la personne sur la recherche d'un profit financier** lors de toute action menée au sein de l'association.

- **Faire du vieillissement un atout pour le territoire**

D'une part, **dynamiser la compétitivité de la région** grâce à un développement économique solidaire, notamment par la structuration d'une filière « économie des seniors ».

D'autre part, favoriser l'**équité territoriale** par des propositions de solutions adaptées à chacun des territoires.

La démarche Kozh Ensemble :

La raison d'être de Kozh Ensemble est la définition et l'expérimentation d'actions concrètes permettant de « **rajouter de bonnes années aux années** » ; en d'autres termes, de promouvoir la qualité de vie de la population bretonne du troisième et quatrième âge. Pour cela, Kozh Ensemble met en oeuvre les processus suivants :

- **Rencontre**

L'association met en réseau des acteurs impliqués dans le bien-vieillir en Bretagne, dans une optique de réflexion et de co-construction.

- **Mutualisation**

L'association permet à ses membres de mettre en commun idées, projets, ressources (moyens matériels, informations, forces vives), compétences, savoir-faire, expériences et expertise.

- **Accompagnement**

L'association propose des actions pour que les adhérents puissent contribuer au bien vieillir dans le cadre de démarches collectives.

- **Expérimentation**

L'association vise la mise en place d'une pépinière de projets à l'échelle du territoire Breton.

- **Conseil**

L'association répond aux sollicitations des territoires dans le cadre de décisions économique-démographiques.

- **Visibilité**

L'association diffuse et labellise initiatives, innovations et bonnes pratiques.

Pour rejoindre le gérontopôle de Bretagne :

Site internet : <http://kozhensemble.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/kozhensemble.fr>



Bretagne. Les seniors vont plutôt bien, merci

En France, vivent 17 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus. Mais dans quelles conditions ? Pour la première fois, une étude fait le point par département.

Quel est leur état de santé ? A quelles difficultés sont-ils confrontés au cours de leur vie quotidienne ? Sont-ils suffisamment aidés ? Quelle activité professionnelle exercent-elles ou ont-elles exercé ? Quelle est leur espérance de vie ?...

Des rencontres en face à face auprès de plus de 166.000 personnes, des données de l'Insee et autres compilations de chiffres issus de différents organismes ont permis au ministère des Affaires sociales et de la Santé de livrer la première enquête nationale de grande ampleur sur les seniors. Pas seulement dans l'Hexagone mais département par département. Une enquête qui montre aussi la diversité d'un département à l'autre face au vieillissement.

Des chiffres et des clés

EN FRANCE

17 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus

Dont 7 millions ont 75 ans ou plus - dont 62% de femmes

Autonomie

Pour l'ensemble des Français, à partir de 60 ans, hommes et femmes inclus, les indications Vie quotidienne et santé (*) montrent que :

65% des personnes interrogées n'éprouvent aucune difficulté

21% déclarent "quelques difficultés"

8% "plusieurs difficultés"

6% "de nombreuses difficultés"

Santé

51% des personnes de 60 ans ou plus interrogées se déclarent en "Bonne santé"

36% un état de santé "Assez bon"

13% s'estiment en "Mauvaise" santé

Espérance de vie (*)

Les femmes de 60 ans peuvent statistiquement en 2014 compter vivre encore : 27,7 années

Les hommes : 23,1.

Où et avec qui vivent les seniors de 75 ans et plus ?

47% en couple, ou seul(e)s avec leur(s) enfant(s)

9,6% en institution

4,9% autres cas

38,5% vivent seul(e)

Prise en charge

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1.000 personnes âgées de 75 ans ou plus : 121,7

Nombre d'infirmiers libéraux en activité pour 100.000 personnes : 166,8

"Et la santé ? Ça va plutôt bien dans l'Ouest, merci"

Les seniors bretons se portent plutôt bien : dans chaque département, ils sont moins de 13% à se déclarer en mauvais ou très mauvais état de santé. Tout comme dans l'Ouest dans son ensemble.

EN BRETAGNE

En Bretagne, on dénombrait en 2014 exactement 284.796 femmes et 251.262 hommes de 60 à 74 ans. 182.341 femmes et 116.129 hommes sont âgés de 75 ans ou plus.

Des Bretons plutôt plus autonomes que la moyenne des Français : 68% n'éprouvent aucune difficulté, 20% déclarent "quelques difficultés", 7% "plusieurs difficultés" et seulement 5% "de nombreuses difficultés". Des chiffres positifs qui se retrouvent dans l'état de santé, sensiblement meilleure que dans la moyenne : 55% des personnes de 60 ans ou plus interrogées se déclarent en "bonne santé", 34% un état de santé "Assez bon" et à peine plus d'un sur dix (11%) s'estiment en "mauvaise" santé.

De l'aide, oui, avec modération

De même, la carte nationale montre logiquement une grande diversité département par département en ce qui concerne l'aide dont ont déclaré bénéficier les 60 ans ou plus.

Ainsi, dans le **Finistère** comme dans les **Côtes-d'Armor**, de 19% à 21% reçoivent une aide de leur entourage. De 16,5% jusqu'à 18% bénéficient d'une aide professionnelle.

Situation légèrement différente dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine : une aide de l'entourage inférieure à 19%, et une aide professionnelle comprise entre 15% et 16,5%.

COTES-D'ARMOR

Il y a 59.503 Costarmoricaines et 53.314 Costarmoricains de 60 à 74 ans, et respectivement 39.338 femmes et 25.294 hommes de 75 ans ou plus.

Des Costarmoricains plutôt dans la moyenne nationale en ce qui concerne l'**autonomie** : à partir de 60 ans, 66% des personnes interrogées n'éprouvent aucune difficulté, 22% déclarent "quelques difficultés", 7% "plusieurs difficultés" et 5% "de nombreuses difficultés".

Côté **santé**, on est aussi dans les moyennes nationales, mais les habitants du département se trouvent en moins bonne santé que les Bretons dans leur ensemble : 51% des personnes de 60 ans ou plus interrogées se déclarent en "Bonne santé", 37% dans un état de santé "Assez bon" et 12% s'estiment en "Mauvaise" santé.

L'espérance de vie (*) des Costarmoricains est légèrement inférieure à la moyenne nationale : 27,2 années pour les femmes de 60 ans en 2014 contre 22,7 pour les hommes.

Où et avec qui vivent les seniors de 75 ans et plus dans le département ?

Un peu moins dans la famille et plus dans des institutions, au regard des données nationales. Dans le détail : 45,6% en couple, ou seul(e)s avec leur(s) enfant(s) ; 11,9% en institution ; 3,6% autres cas ; 38,9% vivent seul(e).

Enfin, les Côtes-d'Armor proposent proportionnellement à leur population beaucoup plus de **places d'hébergement** pour les plus de 75 ans : 138,7, contre moins de 122 en moyenne en France. Idem pour le nombre élevé d'infirmiers libéraux en activité pour 100.000 personnes : 198

FINISTERE

Combien de Finistériennes âgées de 60 à 74 ans? Elles sont 82.413 femmes, pour 71.703 Finistériens. Chez les 75 ans ou plus, on compte 54.189 femmes et 32.296 hommes.

Des seniors globalement dans les moyennes nationales et régionales concernant l'**autonomie** : 67% des personnes interrogées n'éprouvent aucune difficulté ; 21% déclarent "quelques difficultés" ; 7% "plusieurs difficultés" ; 5% "de nombreuses difficultés".

La santé ? Après 60 ans, les Finistériens sont plutôt en meilleure forme que les concitoyens avec 55% des personnes interrogées qui se déclarent en "Bonne santé" (34% "assez bonne" et 12% "mauvaise").

Cela a-t-il une conséquence sur leur **espérance de vie** ? Pas vraiment, avec un nombre d'années restant à vivre (pour les personnes âgées de 60 ans en 2014) inférieur à la moyenne des Français : 26,8 années pour les femmes, 22,1 pour les hommes : 22,1.

Où et avec qui vivent les seniors finistériens de 75 ans et plus ? Ils sont un peu plus isolés que les Français en général : 44,1% en couple, ou seul(e)s avec leur(s) enfant(s) ; 11,5% en institution ; 4% autres cas et 40,4% vivent seul(e).

Il bénéficie de 128 places d'hébergement pour 1.000 personnes âgées de 75 ans, soit mieux que sur le plan national, mais moins que ses voisins costarmoricains. En revanche, **le nombre d'infirmiers libéraux** en activité pour 100.000 personnes y est considérablement plus important : 263,1 contre moins de 167 en moyenne en France !

ILLE-ET-VILAINE

Combien de seniors "Brétiliens" ? 73.397 femmes et 64.567 hommes de 60 à 74 ans, 45.328 femmes et 30.730 hommes de 75 ans ou plus.

Et bien plus nombreux à être **autonomes** que la moyenne nationale : 70% des personnes interrogées n'éprouvent aucune difficulté, 19% déclarent "quelques difficultés", 6% "plusieurs difficultés", 5% "de nombreuses difficultés".

Idem côté **santé** : en Ille-et-Vilaine, seules 10% des personnes de 60 ans ou plus interrogées se déclarent en "mauvaise" santé contre 55% en "Bonne santé" (et 35% en "assez bon"). Logiquement, ils ont **une espérance de vie** légèrement supérieure à la moyenne nationale : 27,8 années pour les femmes, 23,5 pour les hommes.

Où et avec qui vivent les seniors de 75 ans et plus ? Plus souvent en institution que la moyenne des Français : 12,3%. (47,5% en couple ou seul(e)s avec leur(s) enfant(s) ; 3% autres cas ; 37,2% vivent seul).

Des chiffres qui se retrouvent dans **le taux d'équipement en places d'hébergement** pour 1.000 personnes âgées de 75 ans ou plus : 140,9, soit plus qu'en France, en moyenne. En revanche, il y a bien moins d'infirmiers libéraux en activité pour 100.000 personnes : 124,4.

MORBIHAN

69.483 femmes et 61.678 hommes de 60 à 74 ans vivent dans le Morbihan. Ils sont respectivement 43.486 femmes et 27.809 hommes de 75 ans ou plus.

Des seniors bien plus **autonomes** en moyenne qu'en France : 69% des personnes interrogées n'éprouvent aucune difficulté dans leur vie quotidienne (21% déclarent "quelques difficultés" ; 6% "plusieurs difficultés" ; 4% "de nombreuses difficultés").

Avec 57%, on y rencontre plus de seniors en "**Bonne santé**" qu'en France (51%) et qu'en Bretagne (55%). 32% déclarent un état de santé "assez bon" et seuls 10% s'estiment en "mauvaise" santé.

Un beau bilan qui ne se retrouve pas dans **l'espérance de vie** (*) : les femmes peuvent statistiquement compter vivre encore 27,2 années, et les hommes 22,6.

Où et avec qui vivent les seniors de 75 ans et plus ? Dans les grandes lignes, ils connaissent les mêmes conditions que la moyenne : 46,2% en couple ou seul(e)s avec leur(s) enfant(s) ; 10,9% en institution ; 3,7% autres cas ; 39,1% vivent seul(e).

Et côté prise en charge ? 124,8 places d'hébergement pour 1.000 personnes âgées de 75 ans ou plus (contre 121,7 en moyenne en France). Mais il y a une très nette différence quant au nombre d'infirmiers libéraux en activité pour 100.000 personnes, même si le département ne "bat" pas son voisin finistérien : 235,7 contre une moyenne nationale de 166,8.

() Indications VQS (Vie quotidienne et santé)*

- *Groupe I : personnes déclarant n'avoir aucune difficulté > [0-7] pour les 60-79 ans, [0-9] pour 80 ans et plus*
- *Groupe II : personnes déclarant avoir quelques difficultés > [8-23] pour les 60-79 ans, [10-34] pour 80 ans et plus*
- *Groupe III : personnes déclarant avoir plusieurs difficultés > [24-39] pour les 60-79 ans, [35-59] pour 80 ans et plus*
- *Groupe IV : personnes déclarant avoir de nombreuses difficultés > [40-100] pour les 60-79 ans, [60-100] pour 80 ans et plus*



Comité de pilotage du forum « *Maintien à domicile ? Le champ des possibles...* »



Centre de formation MFR
2 route de Park ar Menez
29100 Poullan sur mer (près de Douarnenez)
02 98 74 04 01

mfr.poullan@mfr.asso.fr